

PLÉRIN

Jean-Claude BALANANT
Hubert CHARBONNEAU
Agnès IMBERT
Experts-comptables associés et
Commissaires aux comptes
Marina PASSAIS
Expert-comptable associée

ASSOCIATION C.I.D.F.F. DES COTES D'ARMOR
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES
ET DES FAMILLES DES COTES D'ARMOR
30 RUE BRIZEUX
22 000 SAINT-BRIEUC

1°) - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31/12/2023
2°) - RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

PLÉRIN

Jean-Claude BALANANT
Hubert CHARBONNEAU
Agnès IMBERT
Experts-comptables associés et
Commissaires aux comptes
Marina PASSAIS
Expert-comptable associée

ASSOCIATION C.I.D.F.F.
DES COTES D'ARMOR
30 RUE BRIZEUX
22000 SAINT BRIEUC
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.I.D.F.F. des Côtes d'Armor relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association C.I.D.F.F. des Côtes d'Armor à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Nous avons validé la réalité et la mesure des subventions comptabilisées dans vos comptes annuels au 31 décembre 2023

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par le conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association C.I.D.F.F. des Côtes d'Armor à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à PLERIN, le 19 juin 2024

COHESIO - SAS PARIS-DENIS-BALANANT ET ASSOCIES,

Représentée par **Agnès IMBERT**

Commissaire aux comptes


Experts-Commissaires
& Commissaires aux Comptes
Avenue du Chalutier Le Nord
BP 419 - 22104 PLERIN Cedex
Tél. 02 96 58 62 10 - Fax 02 96 74 63 10
SAS PARIS-DENIS-BALANANT et Ass. - Siret : 422 805 655
www.cohesio.net

COMPTA EXPERT SAINT BRIEUC

CIDFF

Page :

2

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	3 006	3 006		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	7 176	7 176		
	Autres immobilisations corporelles	60 256	55 341	4 915	1 822
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	114		114	114
	TOTAL (I)	70 552	65 523	5 029	1 936
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	11 954		11 954	300
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	70 921		70 921	71 280
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	260 164		260 164	162 750
	Charges constatées d'avance	956		956	1 255
	TOTAL (II)	343 995		343 995	235 586
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	414 547	65 523	349 024	237 522
(1) dont droit au bail				114	114
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

COMPTA EXPERT SAINT BRIEUC

CIDFF

Page : 3

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	5 000	5 000
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	98 511	98 618
	Excédent ou déficit de l'exercice	43 453	(107)
	Total des fonds propres (situation nette)	146 964	103 511
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	968	
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	968	
	Total des fonds propres	147 932	103 511
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	88 261	30 286
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	88 261	30 286
Provisions	Provisions pour risques	11 084	20 000
	Provisions pour charges	22 497	18 185
	Total des provisions	33 581	38 185
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 419	8 846
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	61 693	55 894
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 522	800
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	6 615	
	Total des dettes	79 250	65 540
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	349 024	237 522
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	43 453,42	(106,84)
	(1) Dont à moins d'un an	79 250	65 540
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

COMPTA EXPERT SAINT BRIEUC

CIDFF

Page :

5

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	18 428	18 172
	dont parrainages		200
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	421 066	287 901
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	987	2 720
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	30 203	2 535
	Utilisations des fonds dédiés	40 687	54 222
	Autres produits	301	4 070
	Total des produits d'exploitation	511 672	369 620
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	68 320	62 280
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 187	1 284
	Salaires et traitements	228 480	204 257
	Charges sociales	56 322	49 266
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 053	
	Dotation aux provisions	15 396	23 406
	Reports en fonds dédiés	99 957	30 286
	Autres charges	1	5
	Total des charges d'exploitation	470 715	370 784
	RESULTAT D'EXPLOITATION	40 957	(1 163)

COMPTA EXPERT SAINT BRIEUC

CIDFF

Page :

6

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		40 957	(1 163)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 204	1 056
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 204	1 056
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 204	1 056
RESULTAT COURANT avant impôts		43 161	(107)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	327	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		327	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	35	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		35	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		292	
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		514 204	370 677
TOTAL DES CHARGES		470 750	370 784
EXCEDENT ou DEFICIT		43 453	(107)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		32 017	16 389
Prestations en nature		55 337	51 727
Bénévolat			
TOTAL		87 354	68 116
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		55 337	51 727
Prestations			
Personnel bénévole		32 017	16 389
TOTAL		87 354	68 116

PLÉRIN

Jean-Claude BALANANT
Hubert CHARBONNEAU
Agnès IMBERT

Experts-comptables associés et
Commissaires aux comptes

Marina PASSAIS
Expert-comptable associée

ASSOCIATION C.I.D.F.F.

DES COTES D'ARMOR

30 RUE BRIZEUX

22000 SAINT BRIEUC

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions entre votre association et le Conseil Départemental :

- Nature de la convention avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Subvention de fonctionnement pour un montant total de 28 845 €.

Personne concernée : Madame Christine ORAIN membre du Conseil d'Administration sur la période clôturant au 31/12/2023.

Fait à Plérin, le 19 juin 2024

COHESIO - SAS PARIS-DENIS-BALANANT ET ASSOCIES,

Représentée par **Agnès IMBERT**

Commissaire aux comptes


Experts-Comptables
& Commissaires aux Comptes
Avenue du Chalutier Le Forban
BP 419 - 22194 PLÉRIN Cedex
Tél. 02 96 58 62 10 - Fax 02 96 58 63 10
SAS PARIS-DENIS-BALANANT et Associés Siret : 422 805 655
www.cohesio.net